
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2018- 140 DU 25 AVRIL 2018

portant nomination au Ministère de l'Eau et des
Mines.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2017-506 du 27 octobre 2017 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2018-069 du 12 mars 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Eau et des Mines ;
- sur** proposition du Ministre de l'Eau et des Mines,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 21 mars 2018,

D É C R È T E :

Article premier :

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère de l'Eau et des Mines dans les fonctions ci-après :

Directeur de Cabinet :

- monsieur **Agnidé E. LAWIN** ;

Secrétaire général adjoint :

- monsieur **Youssouf ABOU** ;

Directeur général de l'Office Béninois de Recherches Géographiques et Minières (OBRGM) :

- monsieur **Evariste AGLI** ;

Directeur général de la Société Béninoise des Hydrocarbures :

- monsieur **Issifou MOUSSA YARI**.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 25 avril 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Marie Odile ATTANASSO
Ministre Intérimaire

Le Ministre de l'Eau
et des Mines,



Samou SEIDOU ADAMBI

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; MEF 2 ; MEM 2 ; AUTRES MINISTERES 21 ; SGG 4 ; INTERESSES 4 ; JORB 1.